

# PLAN LOCAL D'URBANISME

*Document arrêté*



## OTTMARSHEIM

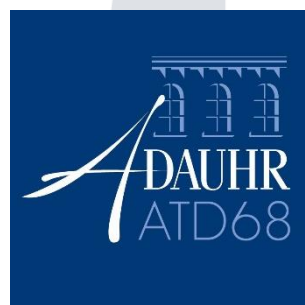
### 3e. Règlement graphique Emplacements réservés

Document arrêté par délibération du  
Conseil Municipal en date du 28 février  
2019

Le Maire



Le Maire,  
Marc MUNCK



Février 2019

## Liste des emplacements réservés :

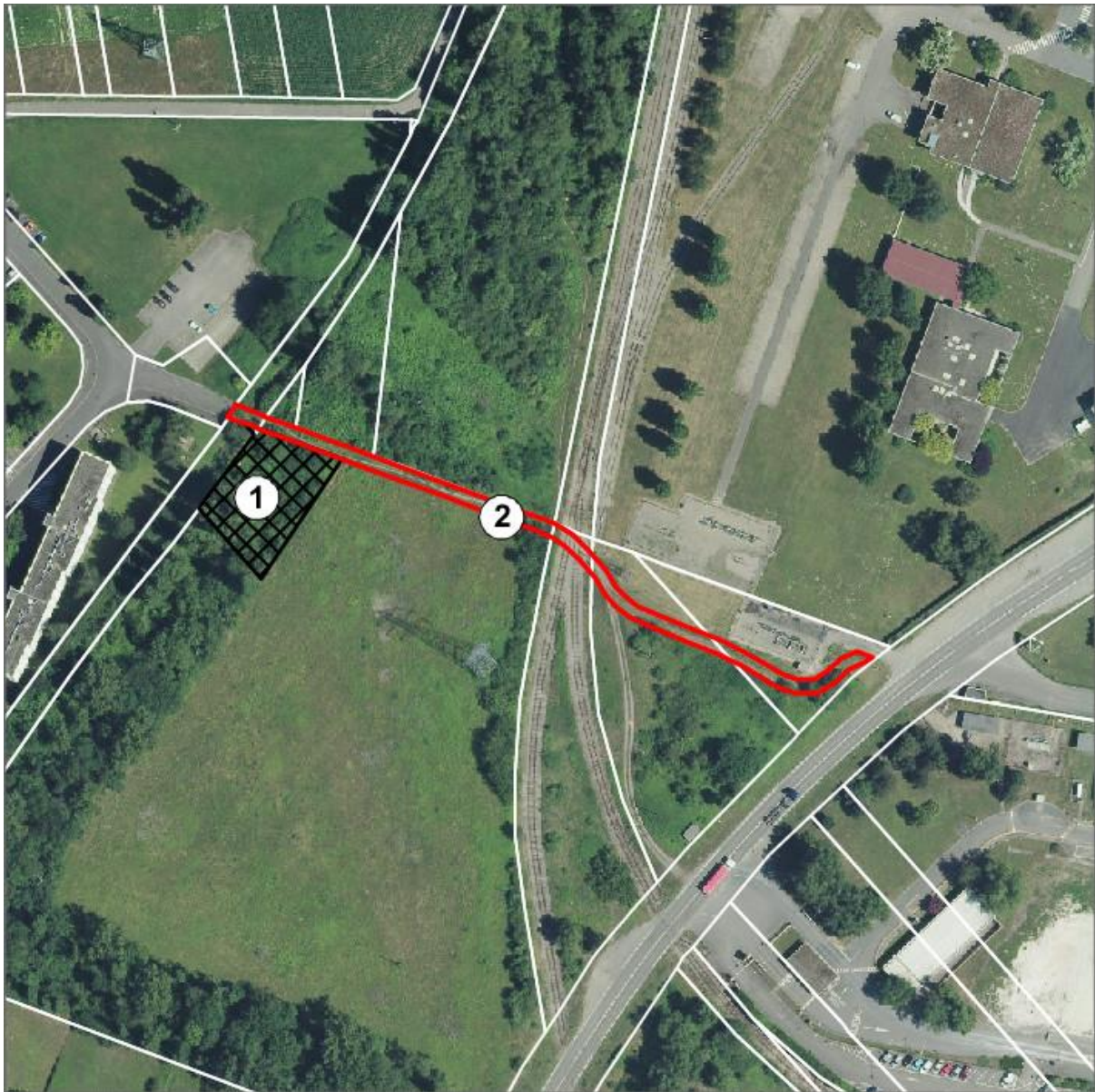
<b>N° Plan de zonage</b>	<b>Zone ou secteur</b>	<b>Désignation de l'opération</b>	<b>Bénéficiaire</b>
<b>1</b>	<b>N</b>	Création d'une aire de stockage pour les déchets verts pour les besoins des services communaux	Commune
<b>2</b>	<b>N et UE</b>	Création d'un chemin de circulation pour les engins agricoles	Commune
<b>3</b>	<b>2AUc</b>	Création d'équipements publics et sportifs	Commune
<b>4</b>	<b>N</b>	Création d'une aire d'accueil pour les usagers du parcours vita et pour les promeneurs	Commune

**Extraits de plans :**



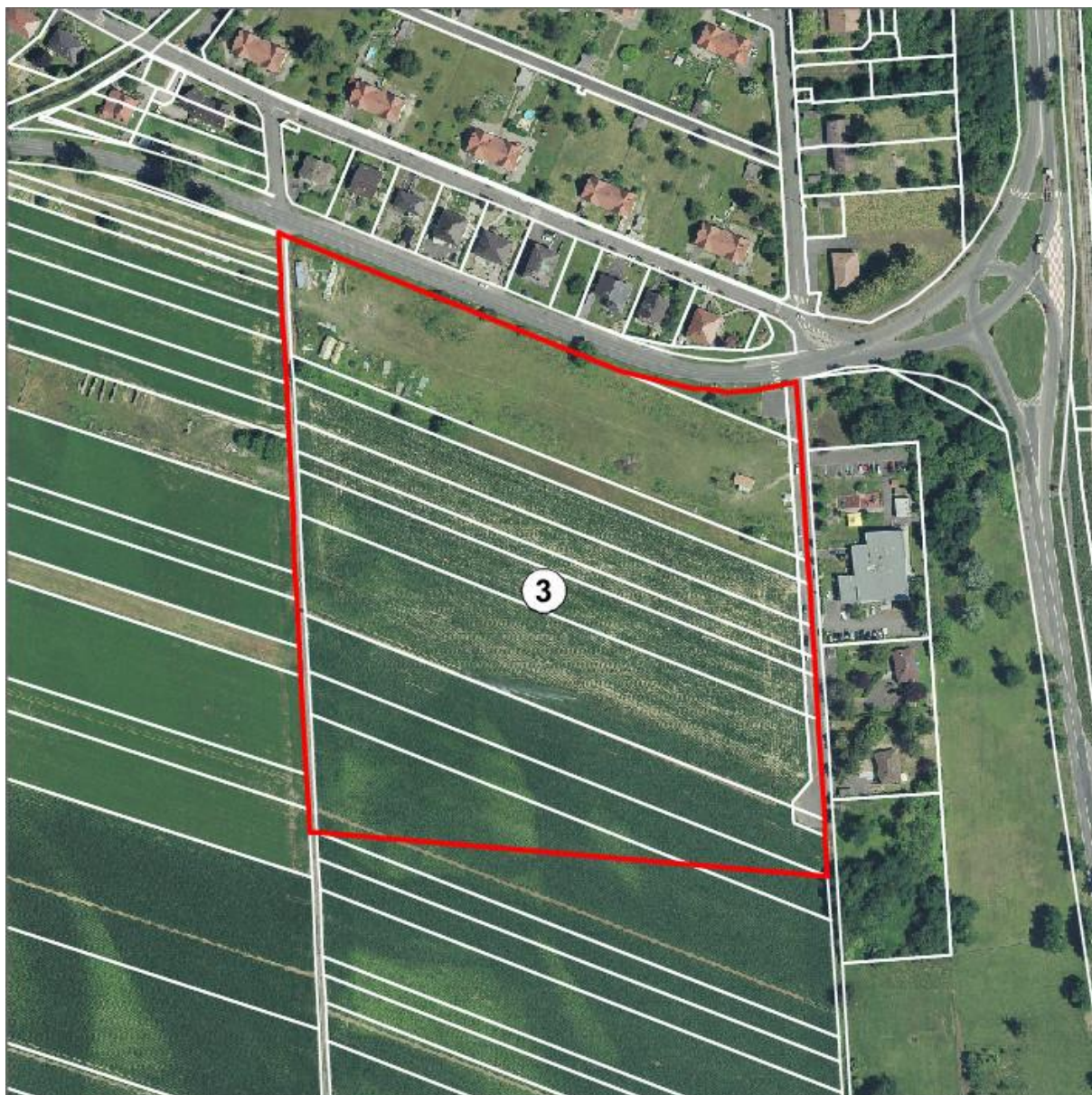
N° Plan de zonage	Zone ou secteur	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
1	N	Création d'une aire de stockage pour les déchets verts pour les besoins des services communaux	Commune





N° Plan de zonage	Zone ou secteur	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
2	N et UE	Création d'un chemin de circulation pour les engins agricoles	Commune





N° Plan de zonage	Zone ou secteur	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
3	2AUc	Création d'équipements publics et sportifs	Commune





N° Plan de zonage	Zone ou secteur	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
4	2AUc	Création d'une aire d'accueil pour les usagers du parcours vita et pour les promeneurs	Commune



